



MAIRIE
DE

MAZEROLLES

17800 PONS

Tél. : 05 46 94 06 83

Fax : 05 46 91 39 12

e-mail : mmazerolles@wanadoo.fr

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

11 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

Madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et Evaluation
Division Intégration de l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

Mazerolles, le 9 décembre 2014

Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la révision de la carte communale de MAZEROLLES

Madame la Préfète,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a précisé les conditions de soumission des cartes communales à évaluation environnementale et a notamment introduit une procédure d'examen au cas par cas de certaines d'entre elles en application de l'article R.121-14-III-2° du code de l'urbanisme.

La carte communale de MAZEROLLES a été prescrite par délibération du conseil municipal le 04/07/14 sur l'ensemble de son territoire. Cette étude a été confiée au cabinet Doutreuwe de Saintes.

MAZEROLLES n'a pas de site Natura 2000 sur son territoire. Cependant la commune voisine de PONS est concernée par les sites **ZSC FR5402008 Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents**, **ZSC (directive Habitat) FR5400472 Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran** et la zone **ZPS (directive Oiseau) FR5402005 Moyenne vallée de la Seugne**.

La carte communale de notre commune étant de ce fait, concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de carte communale conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre document d'urbanisme.



Charente-Maritime
Terre et mer, les éléments de la réussite.